

Nombre de membres :**Présents : 7****Pouvoirs : 3****Votants : 10****EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CCAS****Séance du 08 avril 2025****Délibération N° 25-04-08/ D02**

L'an deux mil vingt-cinq le 08 avril à 17 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de cette commune, régulièrement convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GALLINARO André, Président.

Présents : Messieurs André GALLINARO, André FAGGION, Laurent BOY et Mesdames Michèle JOB, Sophie TIRMAN, Edith OF, Nadine VILOTTE.

Pouvoirs : Madame Dominique NICOLA qui a donné pouvoir à Sophie TIRMAN, Madame Sylvie SAVY qui a donné pouvoir à Michèle JOB, Monsieur Jacques ROYERE qui a donné pouvoir à André GALLINARO.

Absent excusé : Monsieur Bernard MALIGE.

Secrétaire : Madame Sophie TIRMAN.

Objet : Budget 2025 du CCAS de Villeneuve-lès-Bouloc

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante doit autoriser le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5 %

M. le Président rappelle les conditions de préparation du budget primitif, présente et demande au conseil d'administration de se prononcer sur ce sujet.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Où l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- D'approuver le Budget de l'exercice 2025 comme suit :

❖ **Section fonctionnement**

DEPENSES : 17 380 € RECETTES : 17 380 €

❖ **Section investissement**

DEPENSES : 0 € RECETTES : 77 170 €

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
Le Président,
André GALLINARO

